

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 16 (1954)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE TRACTEUR

Périodique suisse du machinisme agricole motorisé
 Périodique de l'Ass. suisse de Propriétaires de Tracteurs



Table des matières

La tribune libre	p. 2
Les droits de douane réduits sur l'essence refusés à l'agriculture	p. 3
La mécanisation de la culture du chou fourrager moëllier	p. 11
Des bonnes intentions à l'action	p. 14
Labourage et préparation du sol avec un appareil rotatif spécial	p. 18
Le mécanisme des tracteurs	p. 22
Suggestions pratiques	p. 27
Tracteurs à usages multiples (polyvalents) de fabrication suisse	p. 28
Nouvelles des sections	p. 30

Liste des annonces

Aecherli S. A., Reiden	p. de couv. 4	Leclanché S. A., Yverdon	p.	13
Ammann U., Langenthal	p. 21	Maag S. A., Dielsdorf	p.	31
Birchmeier & Cie., Kuenten	p. 16	Merz Victor, Genève	p.	18
Brack S. A., Aarau	p. 13	Moser Frères & Cie., Berne	p.	32
Bürke & Co., Zurich	p. 23	Plus S. A., Bâle	p.	32
Dunlop S. A., Genève	p. 16	Pneumatikhaus S. A., Lucerne	p.	26
Electrona S. A., Boudry NE	p. 26	Renfer Gustav, Berne	p.	31
Good-Year S. A., Zurich	p. de couv. 2	Stura S. A., Uesslingen TG	p. de couv. 1	
Griesser E., Andelfingen	p. 26	Trösch W., Wädenswil	p.	31
Hefti S. A., Berne	p. 31	Valvoline, Zurich	p. de couv. 3	
Int. Harvester Comp., Zurich	p. 9	Assurance vaudoise	p.	21
Koller & Cie., Winterthour	p. 7			

Paysans ————— votre union fait votre force!

Les énergiques et impressionnantes démonstrations paysannes qu'ont été la marche sur Berne et les rassemblements de Lucerne et Zurich sont des souvenirs encore vivants dans la mémoire des participants. De telles manifestations de masse montrent clairement quelle peut être la force d'une corporation professionnelle qui fait bloc.

Les paysans ont marché dans Berne en colonnes serrées et cela a produit de l'impression. On pouvait en apercevoir un, ici et là, qui n'était pas au pas. Cela faisait mauvais effet. C'était comme un obstacle qui contrarie l'écoulement régulier d'un fleuve. Aussi me suis-je posé la question: ne se trouve-t-il pas parfois également au sein des organisations agricoles régionales et cantonales, des éléments qui ne «marchent pas au pas» et ne veulent en faire qu'à leur tête? On ne peut pas être toujours du même avis, c'est entendu; mais il est dans l'esprit démocratique que la minorité se soumette à la majorité. Toute organisation, même agricole, a été créée par des hommes. Il est donc naturel que l'on constate à l'occasion les mêmes faiblesses dans une corporation que chez les hommes en particulier. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour tourner le dos à une association, voire pour constituer un groupement dissident. Les divergences d'opinion doivent être aplaniées au sein des organisations. Toute dissension ou signe de désunion affaiblit.

Paysans, n'oubliez pas trop rapidement les imposantes démonstrations de Berne, Lucerne et Zurich !

- Réfléchissez bien que la cohésion et l'union
- sont vos meilleurs alliés !

Rr.